



Subventions pour les chemins de randonnées pédestres par le canton

Les chemins de randonnées pédestres ont une grande importance dans notre canton qui vit aussi du tourisme. Cette forme de tourisme estival devrait être encouragée et soutenue par le canton. Ainsi nous demandons au Grand Conseil de revenir sur sa décision et de continuer à subventionner les chemins de randonnée pédestres de notre canton. Les subventions cantonales devraient être fixées comme l'avant-projet de la loi sur les itinéraires de mobilité l'a prévu:

- Le taux des subventions est de 50% pour les itinéraires de chemins de randonnée pédestres faisant partie du réseau principal.
- Pour les autres types d'itinéraires de mobilité de loisirs, un subventionnement de 20% pourra être accordé à condition que l'itinéraire constitue un projet d'importance cantonale ou régionale.
- Les pistes de descente VTT ne sont pas subventionnées.